



**PRÉFET
DU
PUY-DE-DÔME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT TERRITORIAL DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy

ENTRE

La Communauté de communes du Massif du Sancy,

Représenté par le Président, Lionel GAY, autorisé à l'effet des présentes suivant délibération en date du 15 décembre 2021,

Ci-après désigné par la "Communauté de Communes",

D'une part,

ET

L'État,

Représenté par Bertrand DUCROS, sous-préfet d'Issoire,

Ci-après désigné par "l'État" ;

D'autre part,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

1.1. Le contrat de Relance et de Transition Écologique - Généralités

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n° 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'Etat et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : Etat, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

1.2. Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

Le territoire de la Communauté de Communes et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

La Communauté de Communes du Massif du Sancy est un territoire de moyenne montagne, au sein du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Territoire aux spécificités paysagères et environnementales exceptionnelles, organisé autour du Puy de Sancy (point culminant du Massif Central). Le versant nord et sud sont reliés par des cols, qui rendent parfois l'accès difficile notamment en période hivernale.

Plusieurs sites présents sur le territoire sont labellisés pour ses richesses et sensibilité :

- **Label Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne** : la communauté de communes adhère à la charte depuis l'arrêté du 05/08/1977 portant agrément de la charte constitutive du PNR. Le territoire met donc en œuvre les cinq grandes orientations déclinées en objectifs suivantes :
 - La protection des richesses et la pérennisation de la biodiversité du patrimoine naturel ;
 - La maîtrise de l'évolution des paysages et du cadre de vie ;
 - La préservation des ressources naturelles (notamment l'eau) et des matières premières ;
 - Le développement et la valorisation des produits et des activités spécifiques du parc ;
 - L'amélioration du cadre de vie économique, social et culturel sur le territoire.
- Les **ZNIEFF**, zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique : une partie du Cézallier et les Monts Dore.
- Les **réserves naturelles nationales**, poursuivant 3 missions :
 - Protéger les milieux naturels ;
 - Protéger les espèces animales et végétales et le patrimoine géologique ;
 - Gérer les sites et sensibiliser les publics.Sont reconnues comme RNN les sites suivants :
 - La vallée de Chaudefour (décret de création n°91-460 du 14/05/1991)
 - La réserve naturelle de Chastreix Sancy (décret de création n°2007-19-91 du 13/07/2007)
 - Les sagnes de la Godivelle (décret de création le 12/07/1975)
- Les **zones régies par arrêtés de protection de biotope** :
 - Le lac tourbière à Egliseneuve d'Entraigues
 - Le marais salé de St Nectaire
- Les **zones Natura 2000** :
 - Le Cézallier nord et sud
 - Les Monts Dore
 - Gîtes du Pays des Couzes (chauve-souris)
 - La Dordogne (rivière à loutres)
 - Le Lac Pavin

D'un point de vue architecturale, le territoire compte de nombreux établissements classés et protégés :

- La Bourboule, avec son architecture Belle époque : façade de la boulangerie Rozier, cariatides de l'hôtel de ville, les Grands Thermes de style néo-byzantin et de nombreux anciens palaces caractéristiques de cette architecture ;
- Le Mont-Dore : établissement thermal dont la construction a été confiée à l'architecte Louis Charles Ledru, considéré comme le plus vaste d'Europe, avec la halle des sources dont la charpente métallique a été dessinée par Gustave Eiffel, le palace Sarciron, œuvre de l'architecture clermontois Louis Jarrier qui a ouvert ses portes en 1907.

- St Nectaire : l'église de St Nectaire, joyaux de l'art roman auvergnat, classée monument historique depuis 1840 et les grands thermes, la villa russe, les grottes du Cornadore ...

La communauté de communes a construit son unité autour de ce massif et a valorisé certaines de ses ressources. L'eau, puis la neige, ont incité des élus et porteurs de projets précurseurs à promouvoir les thermes puis les stations de ski : en misant de manière forte et unitaire sur le tourisme, le Sancy a été visionnaire.

La démarche Atelier des territoires conduite sur la communauté de communes du Massif du Sancy a permis aux élus et acteurs du territoire de dresser un constat : la gestion des ressources et le climat sont différents selon que l'on soit d'un versant du Sancy ou d'un autre, et que du point de vue de ceux qui l'habitent, le Sancy n'est pas toujours une réalité au quotidien. Il existe plusieurs territoires vécus, plusieurs "bassins" à l'échelle desquels envisager de nouvelles coopérations, au bénéfice de chacune des communes, et in fine de la communauté de communes toute entière.

Sans que le tourisme ne soit remis en cause dans ses fondements, certaines limites semblent être atteintes.

Au cours du XXème siècle, la population du territoire a été divisée par deux ; le taux de "résidence secondaire" dépasse les 60%. Ce constat illustre la volonté portée par les élus de prêter davantage attention aux enjeux du quotidien, au cadre de vie des habitants du territoire, qui le font vivre "à l'année".

Pour autant, la question du tourisme fait partie des synergies économiques. Plutôt que d'opposer "le tourisme" et "le reste", la stratégie de territoire est à réfléchir en transversalité et chercher à faire "mieux" du tourisme plutôt que "plus". Valoriser toutes les ressources du Sancy pour mieux répartir la "manne" touristique et les flux, pour s'engager dans des politiques qui valorisent le cadre de vie, permettant à tous les habitants de vivre mieux et de manière plus autonome sur le territoire, et aux visiteurs de sillonna un territoire robuste et résilient.

L'unité du territoire repose ainsi, de plus en plus, sur la valorisation de sa diversité, la recherche d'équilibres et la promotion des coopérations.

Fort de ces richesses en ressources, le territoire doit gagner en autonomie en développant ses relations de complémentarités et d'interdépendance.

Le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Article 2 – Ambition du territoire de la Communauté de communes du Massif du Sancy

La communauté de communes du Massif du Sancy s'est construite autour du Massif du Sancy et de la question du développement touristique à la fin des années 1990. Avec des stations thermales à la croissance cyclique et des stations de sports d'hiver prenant de plus en plus d'importance, il était nécessaire d'organiser de manière collective et concertée le tourisme, pilier économique du territoire.

Aujourd'hui, face aux enjeux climatiques et systémiques, le territoire doit se transformer et créer un nouveau modèle qui permettra d'accompagner le changement, de s'adapter, de transformer nos pratiques pour assurer la sécurité de chacun (sécurité alimentaire, économique, physique ...).

Cette transformation doit être transversale et s'envisager avec l'ensemble des acteurs du territoire.

Cette approche transversale a été conduite par diverses approches et notamment par le biais du dispositif Atelier des territoires, conduit par l'Etat, mais également de manière continue avec le programme Petites Villes de demain, d'une durée de 6 ans, pour lequel la communauté de communes s'est engagée à avoir une démarche concertée et collective.

Suite à ces différents programmes, des constats sur l'état des lieux du territoire, sont dressés :

- Un territoire en transition : Plusieurs indicateurs montrent des dynamiques écologiques actives sur le territoire : hausse des températures, sécheresse, mutation de la biodiversité. De même, le

réchauffement climatique est un enjeu majeur sur le territoire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy : Sur la commune du Mont-Dore, la température hivernale a augmenté de 0,9 °C entre 1950 et 2020.

Cette hausse des températures s'accompagne d'un accroissement de la vulnérabilité du territoire aux épisodes de sécheresse, diminuant la disponibilité de la ressource en eau.

- Des atouts en termes de ressources : Le Massif du Sancy reste un territoire qui reste riche en termes de ressource en eau par ses lacs, rivières et sources.
De même, la forêt, qui occupe une part importante de la superficie du territoire, offre à celui-ci une ressource énergétique importante pour le développement de la filière bois, bien qu'une optimisation de la gestion de ces parcelles soit nécessaire.
- Une culture et un potentiel touristique diversifié : L'activité touristique sur le Massif du Sancy se partage entre les stations « neige », qui souffrent de la raréfaction de l'enneigement due au changement climatique, le thermalisme, et le développement du tourisme de Pleine Nature.
- Une certaine hétérogénéité sur le Sancy : Un constat de la présence sur le territoire de l'intercommunalité de plusieurs « territoires vécus » et bassins de vies aux réalités parfois différentes
- Des problématiques en termes de mobilités, d'emplois et de logements : La Communauté de Communes du Massif du Sancy, composée de 20 communes pour 9 869 habitants, pose le constat du besoin d'intensifier l'attractivité de son territoire pour les résidents permanents.

Sur la base de ces constats, la stratégie territoriale s'organise autour de 3 axes :

1. **Le Territoire ressource** comme socle de cette stratégie. Pour se servir des initiatives à l'heure du changement climatique et valoriser ce dont le territoire ne manque pas : l'eau, l'herbe, le bois, l'humain, des ressources écosystémiques d'un territoire bas carbone, mais aussi d'un patrimoine matériel, immatériel, naturel trop peu considérés. Ici et là s'esquiscent des perspectives de préservation, de régénération, de valorisation économique, de partage de matériels et de connaissances, avec des potentiels encore mal exploités : pour l'économie agricole, touristique, et par-delà (à l'image de la structuration d'une filière bois de chauffage / bois d'œuvre local pour notamment accompagner l'écosystème artisanal autour de la construction / réhabilitation, structuration autour de l'eau, enjeu majeur du territoire...).
2. **Le Parc du Sancy** comme figure et comme moyen, profitant des atouts de deux jeunes strato-volcans au sein du parc des Volcans d'Auvergne. Parce que la ressource élémentaire du Sancy, ce sont ses ressources paysagères : la géologie et ses milieux, son patrimoine naturel et culturel. Parce que les communes de moyenne montagne doivent vivre en lien étroit avec la Dordogne, et l'Allier. Parce qu'il faut se servir de ces ressources pour anticiper la perte du produit « neige ». Ces ressources forment des paysages agraires, forestiers, urbains et ruraux à mettre en réseau, afin de les rendre accessibles à tous et équilibrer les flux et les usages entre visiteurs et habitants, à toutes les échelles. À l'échelle du territoire dans son ensemble, à celle des différents bassins (bassins versants, bassins de vie), à celle enfin de la proximité, en amplifiant la stratégie de boucles locales ...
3. **Le territoire du quotidien** comme finalité. Permettre au territoire de vivre pleinement, à ses logements, ses villes et ses villages d'être réinvestis par des personnes qui, enfants amoureux du pays ou ménages attirés par les cimes, feraient le souhait d'y habiter et d'y travailler... Cela passe par l'accueil d'habitants permanents, la structuration à l'échelle de secteurs de proximité d'une offre en commerces et services répondant aux besoins essentiels, le déploiement de secteurs d'activités complémentaires et allant dans le sens de la transition... Mais ces perspectives de rééquilibrage et d'autonomisation amènent aussi à regarder les choses à une autre échelle, en considérant les différents territoires vécus qui composent le Sancy. De nouvelles coopérations sont à mettre en œuvre dans une perspective de solidarité territoriale. Plutôt que de faire peser une dépense communautaire sur les épaules d'une commune, mutualisons. Plutôt que de polariser les développements notamment touristiques, partageons. Plutôt que de se concurrencer sur les projets, rendons les complémentaires et mutualisons (une boulangerie ici plutôt que deux là, une cité artisanale compacte et synergique ici plutôt que chacun son projet de zone d'activité isolée...). Ces mutualisations de tous types doivent se faire au bénéfice de tous, de chacun de ces territoires vécus et du territoire tout entier.

Article 3 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur le projet de territoire :

1. **Valoriser et protéger les ressources naturelles du Massif du Sancy**
 - 1.1. Ressource eau : développement de l'économie de l'eau
 - 1.2. Ressource herbe : élaboration d'un projet alimentaire territorial pour un développement agricole de qualité et respectueux de l'environnement
 - 1.3. Ressource bois : création d'une plateforme publique de bois-énergie
 - 1.4. Ressource carbone : élaboration de contrats de réciprocité avec les agglomérations voisines du territoire
 - 1.5. Amélioration de l'éclairage public du territoire pour diminuer la consommation énergétique
2. **Renforcer l'image du "Parc du Sancy"**
 - 2.1. Mise en Valeur des Ressources Paysagères
 - 2.1.1. Valorisation des marqueurs de biodiversité du territoire pour sensibiliser à la protection de l'environnement
 - 2.1.2. Vers une labellisation Grand Site de France
 - 2.2. Création de la marque territoriale "Sancy" pour mettre en avant la qualité et le savoir-faire spécifiques du territoire
 - 2.3. Renforcement du patrimoine culturel et historique
 - 2.3.1. Amélioration de la visibilité du patrimoine architectural et archéologique du territoire
 - 2.4. Diversification des activités de stations hivernales
 - 2.4.1. Transformation des classes de "neige" vers des classes de "montagne"
 - 2.5. Diffuser plus largement le flux touristique
 - 2.5.1. Amélioration de l'offre touristique dans les communes non classées, vers un tourisme de ruralité
3. **Habiter et travailler dans le Sancy**
 - 3.1. Un territoire habité : développer l'offre de logement
 - 3.1.1. Développement de solutions adaptées pour le logement des seniors
 - 3.1.2. Création de logements à loyers modérés - Programme "Toit social et solidaire"
 - 3.1.3. Vers une diminution du phénomène de secondarisation de l'habitat
 - 3.1.4. Amélioration de l'habitat privé du territoire : OPAH-RU
 - 3.2. Un territoire équipé : développer et structurer les équipements
 - 3.2.1. Mutualisation des équipements sur les territoires dits de proximité
 - 3.2.2. Amélioration de l'offre de services de proximité
 - 3.3. Un territoire actif : diversifier l'économie locale
 - 3.3.1. Amplification de l'accompagnement des porteurs de projet artisanaux et de toute nouvelle entreprise
 - 3.3.2. Création d'un statut spécifique du travailleur saisonnier
 - 3.3.3. Revitalisation du tissu commercial des centres-villes

Pour chaque Orientation Stratégique, des indicateurs de suivi sont définis en annexe 3-3.

Article 4 – Le plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

4.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'Etat

- Programme Petites Villes de Demain

La Communauté de Communes est engagée dans le programme territorialisé Petites Villes de Demain, avec les communes lauréates que sont Besse, La Bourboule et Le Mont-Dore sur la période 2021-2026.

Les actions Petites Villes de Demain sont intégrées dans le CRTE. Cette intégration des actions dans le CRTE n'entraîne pas la fusion des instances de gouvernance qui restent distinctes.

- **Avenir Montagne Investissement**

Une Convention Avenir Montagne Investissement Massif Central a été signée le 15 novembre 2021 pour le financement du bâtiment d'accueil à Murol (château).

- **Contrat Territorial de Développement Durable**

Depuis le 03 décembre 2019, la Communauté de Communes du Massif du Sancy est signataire, avec le département du Puy de Dôme, du Contrat Territorial de Développement Durable, pour une durée de trois ans. Certaines actions cofinancées par le département au titre du CTDD sont intégrées dans le CRTE.

- **Contrat Ambition Région**

Le contrat Ambition Région a été signé entre la Région Auvergne Rhône Alpes et la Communauté de Communes en décembre 2018 pour une durée de 3 ans.

Des actions faisant objet de financement par le CAR sont intégrées dans le CRTE.

La signature d'une nouvelle version de ce contrat est envisagée.

4.2. Validation des actions

Les projets accompagnés devront être économies en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégie bas-carbone et biodiversité). Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une

plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs sociaux économiques et les associations.

Les actions du CRTE sont précisées dans un tableau récapitulatif des projets en annexe 3. Elles sont regroupées par orientations stratégiques. Les actions 2022 sont détaillées dans les fiches actions jointes en annexe 2. Les actions à partir de 2023 peuvent être considérées en maturation

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'Etat, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir autant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

Les fiches projets avec plan de financement seront annexées et produites pour l'année en cours.

4.3. Actions de Coopération interterritorial

La Communauté de Communes du Massif du Sancy est engagée, en partenariat avec la Communauté de Communes Dôme Sancy Artense, dans le projet « Pôle Pleine Nature », cofinancé par l'Europe, le Département du Puy de Dôme, la Région Auvergne Rhône Alpes et l'Etat.

Ce projet a pour objectif de :

- Structurer une gouvernance public-privé
- Améliorer l'offre de service Pleine Nature
- Innover dans les propositions d'activités pleines nature.

La Collectivité est également engagée dans le Contrat Territorial des Sources de la Dordogne.

La Communauté de Communes du Massif du Sancy pourra s'appuyer sur le soutien aux collectivités territoriales prévues par l'accord de relance signé entre l'Etat et le Conseil départemental du Puy-de-Dôme le 29 mai 2021.

4.4. Projets et Actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors du comité de pilotage ultérieur à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les fiches projets seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

4.5. Actions structurantes

Les orientations stratégiques prévues au Contrat de Relance et de Transition Ecologique sont déclinées en actions et projets. Parmi ces projets, certaines actions sont structurantes pour le territoire, compte tenu de leur impact écologique, socio-économique, et de l'effet levier qu'elles peuvent avoir sur le territoire.

Des projets structurants peuvent d'ores et déjà être cités, tels que :

- Le lancement d'une étude pré-opérationnelle OPAH-RU dans le cadre du programme « Petite Ville de Demain »
- La Création et l'amélioration des services de proximité via les Espaces France Service
- La Création d'une Halle de Sport Communautaire
- L'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial

Article 5 : Modalités d'accompagnement en ingénierie

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, comme par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires, les services déconcentrés de l'Etat, les collectivités territoriales, les agences techniques départementales, (CAUE, CPIE, Agence d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire, définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisine propres à chaque organisme.

L'accompagnement en ingénierie sera sollicité au besoin, par la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Article 6 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

6.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

6.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un responsable du pilotage du CRTE, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat (collectivités, entreprises, Etat, établissements publics, habitants,

associations...) afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire.

Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE dont il est maître d'ouvrage, sous réserve d'obtention de co-financement assurant la viabilité du projet.

6.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;
- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial - conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le Cerema peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (Bpifrance), l'Agence française de développement (AFD), etc.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe 3.

6.4. Engagements du Département (*si signataire*)

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles, ainsi que le numérique, apportera son concours aux actions visées par le CRTE.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département s'engage à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE qui sont compatibles avec ses politiques publiques et cadres d'intervention, sous réserve que les porteurs de projets déposent un dossier complet pour instruction et répondent aux sollicitations de la collectivité pour l'instruction du dossier et éclairer l'exécutif sur la décision à intervenir.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens, pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

6.5. Engagements des opérateurs publics

Un ou des opérateurs publics s'engage-nt à désigner dans leurs services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Ce ou ces opérateurs publics s'engage-nt à soutenir de manière prioritaire les actions et projets du CRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

- **ANAH**

Cofinancement de l'étude pré-opérationnelle d'OPAH-RU (dans le cadre du programme Petites Villes de Demain)

- **Banque des territoires**

Enveloppe "Petites Villes de Demain" de 85 000 €

- **ADEME**

Subvention aux études préalables à une démarche ou un projet d'alimentation durable - étude de faisabilité pour création d'une ferme maraîchère (demande en cours)

Ces partenaires sont ceux ciblés à la signature du CRTE. Au regard de l'évolution du projet de territoire et de la mise en œuvre du programme d'actions, d'autres opérateurs publics pourront être intégrés au dispositif de pilotage.

6.6. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

La Communauté de Communes du Massif du Sancy souhaite co-construire l'ensemble de ses projets avec les habitants du territoire.

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision. Afin de répondre à cet objectif de co-construction, la Communauté de Communes du Massif du Sancy mettra en place des commissions spécifiques au sein desquelles siègeront élus et citoyens. Ces commissions auront pour objectif de traiter de questions spécifiques en lien avec les orientations établies dans le cadre du CRTE, et de proposer des projets au conseil communautaire pour validation.

Dans l'objectif d'assurer le bon fonctionnement de ces commissions, la Communauté de Communes du Massif du Sancy souhaite s'engager dans une démarche de communication et de sensibilisation soutenue afin de faciliter la mobilisation citoyenne sur des projets collectifs. Cette mobilisation prendra la forme de participation des publics à l'élaboration des projets au sein des commissions spécialement mises en place d'une part, et le soutien aux initiatives citoyennes, dans la mesure où ces initiatives s'inscriraient dans le projet de territoire et dont la notion d'intérêt général serait, en priorité, au cœur du projet.

Des spécialistes et acteurs socio-économiques seront partie prenante de la démarche en intervenant auprès de ces commissions pour créer un échange et un débat contradictoire avec élus et citoyens.

6.7. Maquette financière

La maquette financière en annexe du présent contrat récapitule les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad 'hoc avant la signature du CRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 7 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Cette gouvernance s'articule, selon leurs domaines de compétences respectifs, avec le comité stratégique du plan de relance et le comité local de cohésion des territoires (CLCT). Le CLCT participe à la définition d'orientations stratégiques communes en matière d'ingénierie au profit des collectivités territoriales et de leurs groupements à l'échelle départementale.

Cette comitologie, par la dimension intégratrice des CRTE, a vocation à s'articuler voire intégrer les comitologies existantes, dans un souci d'efficacité et de cohérence.

7.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est co-présidé par le Préfet du département, ou son représentant, et par le Président de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services de territoires de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, des services de l'Etat, ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRTE.

Les partenaires identifiés dans les fiches-actions seront invités à participer aux réunions du comité de pilotage.

Il siégera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

7.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par le Préfet, ou son représentant, et le président du territoire de la Communauté de Communes du Massif du Sancy. Il est composé de représentants de l'exécutif ainsi que de la direction générale des services de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, ainsi que des services de l'Etat.

Dans l'éventualité où le Département du Puy de Dôme, ainsi que la Région Auvergne Rhône Alpes deviendraient signataires du présent contrat, des représentants de ces collectivités viendront compléter les membres du comité technique.

Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il se réunira au moins deux fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

7.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 8 - Suivi et évaluation du CRTE

Un tableau de bord de suivi du CRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement, indicateurs...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins.

Le dispositif d'évaluation, articulé sur plusieurs niveaux (intégralité du CRTE, orientations et actions) avec la définition des indicateurs et la désignation des acteurs en charge de son fonctionnement, fera l'objet de comptes rendus réguliers devant le comité technique, et une fois par an devant le comité de pilotage. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRTE.

Article 9 - Résultats attendus du CRTE

Les résultats du CRTE seront suivis et évalués. Le ou les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, au regard des objectifs de la SNBC.

Les objectifs détaillés sont précisés dans chaque fiche action en annexe 2.

Les indicateurs de suivi sont précisés en annexe 3-3.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRTE.

Article 10 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 11 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 12 - Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 13 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand.

Signé à BESSE, le 29 décembre 2021,

Monsieur Bertrand DUCROS,

Sous-préfet d'Issoire



Monsieur Lionel GAY,

Président de la Communauté de communes du Massif du Sancy





ETAT DES LIEUX ECOLOGIQUE DU TERRITOIRE : COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY

DONNÉES GÉNÉRIQUES				
Thème	Donnée - Communauté de Communes Massif du Sancy	Donnée Département du Puy de Dôme	Source	Cartographie
Population	9864	673716	population légale INSEE 2017	CARTE
% population EPCI / population départementale	1,46%			
Surface (ha)	60931	801425		
% surface EPCI / surface départementale	7,60%			
Densité (hab/km ²)	16,2	84,1		
nombre de commune	20	464		
siren	246300966			

MOBILITÉ				
Thème	Donnée - Communauté de Communes Massif du Sancy	Donnée Département du Puy de Dôme	Source	Cartographie
Flux journalier mode actif sur trajet domicile-travail	655	22699	INSEE déplacement domicile/travail en 2017	
Flux journalier Transport en commun sur trajet domicile-travail	25	18074		
Total flux journalier trajet domicile travail	4269	266381		
Part modal des modes actifs (vélos, piétons,...) sur le trajet domicile-travail	15,35%	8,52%		
Part modal du transport en commun sur le trajet domicile-travail	0,59%	6,78%		
Part modal des modes actifs (vélos, piétons,...) et transport en commun sur le trajet domicile travail	15,94%	15,31%		

Linéaire d'aménagement cyclage sécurisé (km)	2,76	150	transport data gouv	CARTE
Parc Véhicule				
nb électrique	5	1191		
nb crit 1	996	84325		
nb crit 2	2197	141874		
nb crit 3	1814	113218		
nb crit 4	739	44124		
nb crit 5	230	12602		
nb crit NC	454	24156		
total	6435	421490	MTE - Ministère Transition écologique	
% électrique	0,07%	0,28%		
% crit 1	15,48%	20,01%		
% crit 2	34,14%	33,66%		
% crit 3	28,20%	26,86%		
% crit 4	11,49%	10,47%		
% crit 5	3,57%	2,99%		
% crit NC	7,05%	5,73%		
Part du territoire couverte par AOM	0,00%	74,00%	BANATIC	CARTE
AOM		8 AOM dans le 63		

ENERGIE ET CLIMAT				
Thème	Donnée - Communauté de Communes Massif du Sancy	Donnée Département du Puy de Dôme	Source	Cartographie
emission GES 2018 (kteqCO2/an)	15,4	4703,59	ORCAE Auvergne rhone alpes Tableur de donnée	
emission GES 2018 (teqCO2 par hab par an)	15,6	6,98		
conso énergétique 2018 (Gwh/an)	356,5	17680,03		
conso énergétique 2018 par hab (Mwh/hab/an)	36,1	26,24		
production enR 2018 (Gwh/an)	60,9	1950,05		
ratio production ENR 2018 /conso énergétique	17,10%	11,03%		
Répartition diagnostic énergétique du parc immobilier				
DPE CONSO A	71	6668		
DPE CONSO B	63	9156		
DPE CONSO C	110	11275		
DPE CONSO D	396	17820		

DPE CONSO E	567	15306	
DPE CONSO F	449	6522	
DPE CONSO G	449	2466	
DPE CONSO NC	867	16343	
%DPE CONSO A	2,58%	7,79%	
%DPE CONSO B	2,29%	10,70%	
%DPE CONSO C	4,00%	13,18%	
%DPE CONSO D	14,42%	20,83%	
%DPE CONSO E	20,64%	17,89%	
%DPE CONSO F	16,35%	7,62%	
%DPE CONSO G	8,15%	2,88%	
%DPE CONSO NC	31,56%	19,10%	
DPE EMISSION GES A	198	10744	ADEME
DPE EMISSION GES B	212	9645	
DPE EMISSION GES C	477	15819	
DPE EMISSION GES D	299	11762	
DPE EMISSION GES E	244	11259	
DPE EMISSION GES F	267	3670	
DPE EMISSION GES G	183	3614	
DPE EMISSION GES NC	867	16343	
%DPE EMISSION GES A	7,21%	12,56%	
%DPE EMISSION GES B	7,72%	11,27%	
%DPE EMISSION GES C	17,36%	18,49%	
%DPE EMISSION GES D	10,88%	13,75%	
%DPE EMISSION GES E	8,88%	13,16%	
%DPE EMISSION GES F	9,72%	7,45%	
%DPE EMISSION GES G	6,66%	4,22%	
%DPE EMISSION GES NC	31,56%	19,10%	
Nombre d'artisans et d'entreprises certifiées RGE sur le territoire	16	931	ADEME
Nombre estimé de chaudières à fioul	166	31912	INSEE - Fichier détail
Nombre de réseaux de chaleur	0	9	MTE - Ministère Transition Ecologique

QUALITÉ DE L'AIR				
Thème	Donnée - Communauté de Communes Massif du Sancy	Donnée Département du Puy de Dôme	Source	Cartographie
Inventaire des émissions de polluants (so2, nox, cov, micro particule, nh3)			ORCAE Auvergne rhone alpes	
COVNM (t/an)	173	7447	2,32%	
NH3 (t/an)	523	12494	4,19%	
NOx (t/an)	141	7638	1,85%	
PM10 (t/an)	83	3426	2,42%	
PM2.5 (t/an)	65	2395	2,71%	
SOx (t/an)	25	1008	2,48%	

DECHETS

Thème	Donnée - Communauté de Communes Massif du Sancy	Donnée Département du Puy de Dôme	Source	Cartographie
EPCI 1 en charge de la collecte DMA	SICTOM DES COUZES			CARTE
Part de la population desservie par EPCI 1	63%			
Production DMA kg/hab EPCI 1	556,87		Rapport annuel 2019	
EPCI 2 en charge de la collecte DMA	SMCTOM de la HAUTE DORDOGNE			
Part de la population desservie par EPCI 2	27,00%			
Production DMA kg/hab EPCI 2	555		rapport annuel non accessible	
Production DMA par habitant	500,68	521	Rapport annuel VALTOM	

AGRICULTURE

Thème	Donnée - Communauté de Communes Massif du Sancy	Donnée Département du Puy de Dôme	Source	Cartographie
nombre d'exploitation agricole	345	5284	Déclaration PAC 2020	
Surface agricole utile (ha)	35534,1	391826,4	IGN (RPG 2019)	CARTE
% territoire	58,32%	48,89%		
dont prairie permanente (ha)	35166,03	260641,76		
dont surface bio (ha)	965,89	22122,78		
% SAU en agriculture biologique	2,72%	5,65%		

SAU (ha) engagées dans démarches de labellisation environnementale (label AB) + couvert vertueux (prairie)	35260,5	282764,54	Déclaration PAC 2020	
% SAU bio et prairie permanente	99,23%	72,17%		

BIODIVERSITÉ				
Thème	Donnée - Communauté de Communes Massif du Sancy	Donnée Département du Puy de Dôme	Source	Cartographie
surface Réserve naturelle (ha)	2882,7	3000,3		CARTE
surface N2000 habitat (ha)	8245,5	39149,5		CARTE
surface ZNIEFF type 1 (ha)	15258	121110	MNHN	CARTE
surface ZNIEFF type 2 (ha)	56399	371410		CARTE
surface ENS (ha)	697	4964,6	CD 63	CARTE
surface classé en réservoir de biodiversité	24508	153962,8	SRADDET	CARTE
% territoire classé en réservoir de biodiversité	40,22%	19,21%		
surface haie (ha)	366	6096	RPG 2019 SNA	CARTE
existence d'un atlas de la biodiversité	NON		https://abc.naturefrance.fr/	
linéaire cours d'eau (km)	401	5485,6	Sandre	
dont en très bon ou bon état écologique 2019 (km)	212,6	2758,4	Agence de l'eau	CARTE
% linéaire cours d'eau bon état	53,06%	50,28%		
mesure compensatoire (ha)		128,8	CEREMA	
Surface milieu naturel (méthode Fragmentation des milieux naturels) – source Corine Land Cover 2012 en km ²	540	5448	Méthodologie : Agence européenne de l'environnement Résultat de la méthode (CLC 2006)	
Surface de la maille caractéristique de la fragmentation des milieux naturels (km ²)	66,9	45,8	Table occupation du sol Corine Land COVER	

ARTIFICIALISATION DES SOLS				
Thème	Donnée - Communauté de Communes Massif du Sancy	Donnée Département du Puy de Dôme	Source	Cartographie
PLUi en vigueur	aucun	6		CARTE
% du territoire concerné	0%	12,07%	DDT 63	

PLUi prescrit	aucun	5	CARTE
Surface moyenne artificialisée (ha/an) sur la période 2009 -2019	10	346,26661	CEREMA
Part du territoire artificialisé 2019 (tache urbaine photo interprétation)	1,39%	3,93%	DDT 63 CARTE

EAU ET ASSAINISSEMENT				
Thème	Donnée - Communauté de Communes Massif du Sancy	Donnée Département du Puy de Dôme	Source	Cartographie
Nombre d'agglomération d'assainissement non conforme	17	378	DDT 63	CARTE
Nombre totale d'agglomération d'assainissement	37	835		
% agglomération d'assainissement non conforme	45,95%	45,27%		
Nombre de captage d'eau potable protégé	106	923		
Nombre total de captage d'eau potable	144	1130	Données ARS non diffusables voir https://	CARTE
% captage d'eau potable protégé	73,61%	81,68%		
Nb de captage prioritaire	0	3		
part de la population où le rendement du réseau d'eau potable est disponible	73,19%	50,69%	Service eau France	CARTE
Taux de fuite réseau eau potable	35,01%	22,69%		
SAGE I en vigueur	ALLIER AVAL			
% couverture territoire SAGE I	50,27%			
Taux de couverture par SAGE en vigueur	50,27%	89,52%	SANDRE	CARTE
SAGE en cours d'élaboration	DORDOGNE AMONT			
Taux de couverture par SAGE en cours d'élaboration	49,79%	10,48%		

RISQUES				
Thème	Donnée - Communauté de Communes Massif du Sancy	Donnée Département du Puy de Dôme	Source	Cartographie
Population résidant dans l'enveloppe d'un PPR inondation ou mouvement de terrain	1632	15191,5	INSEE – population carroyée 200m GEORISQUE	CARTE
% population résidant dans une zone d'aléas fort inondation ou dans une zone couverte par un PPR minier ou mouvement de terrain	16,55%	2,25%		

Annexe : Tableau récapitulatif des actions

3. Habiter et travailler dans le Sancy	3.2. Un territoire équipé : développer et structurer les équipements	3.2.2. Amélioration de l'offre de services de proximité	3.2.2.1. Création d'un espace de travail partagé - tiers lieu Besse	Création d'un tiers lieu - espace de coworking dans l'ancien EHPAD de Besse	Communauté de Communes du Massif du Sancy						
			3.2.2.2. Agrandissement de l'espace France Service du Mont Dore	Affectation à une aile non utilisée de l'école du Sancy au Mont-Dore de l'Espace France Service. Le bâtiment contiendra également le siège social de la CCMS, celui de l'Office de Tourisme et l'espace de coworking.	Communauté de Communes du Massif du Sancy						
			3.2.2.3. Création d'un espace de travail partagé au Mont Dore	Création d'un espace de travail partagé dans une aile non utilisée de l'école du Sancy. Le bâtiment contiendra également le siège social de la CCMS, celui de l'Office de Tourisme et l'espace France Service.	Communauté de Communes du Massif du Sancy						
			3.2.2.4. Création de l'Espace France Service de Besse	Création d'une maison des Services au sein de l'ancien EHPAD de Besse et Saint Anastaise	Communauté de Communes du Massif du Sancy						
			3.2.2.5. Création d'un espace de travail partagé à Murol		Communauté de Communes du Massif du Sancy						
			3.2.2.6. Création d'une hall des sports communautaire		Communauté de Communes du Massif du Sancy						
	3.3. Un territoire actif : diversifier l'économie locale	3.3.1. Amplification de l'accompagnement des porteurs de projet artisanaux et de toute nouvelle entreprise									
		3.3.2. Création d'un statut spécifique du travailleur saisonnier									
		3.3.3. Revitalisation du tissu commercial des centres-villes	3.3.3.2. Rénovation des boutiques du jet d'eau	Création d'un multiple rural dans un bâtiment communal de Saint Pierre Colamine	A définir			2022-2022			
			3.3.3.1. Création d'un multiple Rural à Saint Pierre Colamine		Commune de La Bourboule						



FICHE ACTION

CRTE du Massif du Sancy

Orientation stratégique n°	3. HABITER ET TRAVAILLER DANS LE SANCY
Enjeux n°	3.6. Amélioration de l'offre de services de proximité
Action n°	3.6.1. Déploiement de tiers lieux et d'espaces de travail partagé à Besse
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY
Description de l'action	<p><u>Historique :</u></p> <p>La crise sanitaire subie depuis Mars 2020, ses confinements et le télétravail induit, ont mis en avant un besoin des Français de sortir des grandes villes, tout en y conservant leur emploi. Le souhait des Élus de la Communauté de Communes du Massif du Sancy de développer des espaces de coworking pourrait aussi se concrétiser par l'aménagement de salles dédiées dans ces espaces plus grands, ce qui n'est pas possible aujourd'hui.</p> <p><u>Caractéristiques du projet :</u></p> <p>Au sein de l'ancien Ehpad de Besse et Saint Anastaise, en parallèle de l'installation dans les locaux de l'Espace France Service et de l'antenne sud de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, les élus la collectivité ont pour projet de créer un tiers lieu social et solidaire, qui sera dédié : D'une part, aux associations avec la présence notamment d'une antenne du Secours populaire, et d'autre part, pour sa partie "espace de coworking", aux entreprises avec la mise à disposition de bureaux partagés pour l'accueil des clientèles et fournisseurs et d'un secrétariat mutualisé, mais également aux étudiants et salariés. Ce tiers lieu occupera une superficie de (100 m² ?) sur le bâtiment.</p>

	<p>Les travaux à réaliser sont du même ordre que ceux nécessaires à la remise en état du reste du bâtiment, à savoir une réfection globale des locaux, comprenant l'électricité, la plomberie, menuiseries, maçonnerie, peinture et structuration des espaces.</p> <ul style="list-style-type: none"> + Rénovation énergétique (Matériaux) + Chauffage : Réseau de chaleur
Partenaires	<p><u>Financeurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (Plan Avenir Montagne) (dossier en cours de construction) - Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes (Dossier en cours de Construction) - Union Européenne (envisagée)
Coût prévisionnel	Coût de l'opération "Création d'un tiers lieu social et solidaire au sein de la maison des services à Besse" : 220 000 €
Plan de financement	<p>Répartition du financement :</p> <p>Etat - Plan Avenir Montagne Mobilité : 110 000 € (50%) Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes : 66 000 € HT (30 %) Autofinancement CCMS : 44 000 € HT (20%)</p>
Calendrier	1er semestre 2022 lancement MOE
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Fréquentation relais Sancy 2019, 2020, 2021</p> <p>Satisfaction du service rendu</p>
Objectifs attendus	<p>Augmentation de la fréquentation de l'espace france service</p> <p>Augmentation des partenariats institutionnels</p>
Degré de participation citoyenne	<p>information</p> <p>concertation</p> <p>co-construction</p>



FICHE ACTION

CRTE du Massif du Sancy

Orientation stratégique n°	3 HABITER ET TRAVAILLER DANS LE SANCY
Enjeux n°	3.6. Amélioration de l'offre de services de proximité
Action n°	3.6.2. Agrandissement de l'espace France Service du Mont Dore
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY
Description de l'action	<p><u>Historique :</u></p> <p>En 2012, le “Relais saisonniers Sancy” avait été mis en place dans le but de créer un lieu ressource à destination des employeurs, saisonniers, demandeurs d'emplois, créateurs d'entreprise,...</p> <p>Le relais a démarré son activité en Novembre 2012 et assurait un rôle d'information, d'orientation, d'accompagnement et d'animation territoriale.</p> <p>Le relais a obtenu le label “Maison des Services Au Public” par la signature d'une convention cadre le 17 décembre 2015.</p> <p>Suite au “Grand Débat National”, l'Etat a souhaité répondre au délaissement des territoires ruraux par la création de 300 Espaces France Services. Au vu des services, missions et actions menées par le Relai, le Sous-préfet d'Issoire a positionné le Relais Sancy-Maison des Services au Public sur la labellisation “Espace France Services”.</p> <p>Ce service de proximité pluridisciplinaire facilite le rapprochement des services publics de tous les habitants. Il accompagne les usagers dans leurs démarches en ligne, permet des permanences physiques, ou en visioconférence des partenaires (permanences juridiques, Mission Locale, CPAM, etc...), et offre aux habitants un accès multimédia pour leurs démarches et recherches administratives.</p> <p>De nouveaux partenariats sont envisagés, notamment avec le réseau associatif Initiative Issoire Brioude Sancy pour les</p>

porteurs de projet, ou encore avec le service départemental de la Protection Maternelle Infantile pour la consultation de nourrissons. Ces nouveaux partenariats nécessitent des locaux de permanence adaptés, qui ne peuvent se tenir dans les locaux actuels de l'Espace France Service du Mont-Dore, du fait de sa superficie limitée et de sa configuration.

Caractéristiques du projet :

Ce projet consiste à affecter de nouveaux locaux à l'Espace France Services du Mont Dore, permettant un accueil plus spacieux pour la population et plusieurs bureaux de permanence, afin d'accueillir les différents partenaires en même temps avec des équipements adaptés.

Pour ce projet, la commune du Mont-Dore serait prête à mettre à la disposition de la Communauté de Communes du Massif du Sancy une partie du bâtiment de l'École non utilisée pour ses salles de classe.

La partie du bâtiment mise à disposition pour l'Espace France Services se situe au rez-de-chaussée du bâtiment, sur une superficie de 100 m² environ.

En parallèle, dans la partie non affectée à l'espace France Service et à l'espace de coworking du bâtiment, la Communauté de Communes du Massif du Sancy souhaite installer son siège social ainsi que les bureaux des services administratifs de l'Office de Tourisme Communautaire.

La rénovation énergétique du bâtiment a déjà été engagée par la Commune du Mont-Dore (huisseries, isolation,...). Des projets de chaufferie bois ou de réseau de chaleur sont également en cours de réflexion pour l'intégralité du bâtiment et le futur hôpital à proximité.

Les travaux à la charge de la Communauté de Communes du Massif du Sancy consistent donc principalement en un renforcement des sols et l'agencement de bureaux.

	<p>Financeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (via la DSIL et la DETR) (dossier en cours de construction) - Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes (Dossier en cours de Construction) - Union Européenne (envisagée) <p>Partenaires organisateurs des Services :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental - Centre des Finances Publiques - Assistantes sociales - Sécurité Sociale - Pôle Emploi - ETC...
Coût prévisionnel	<p>Coût de l'opération “Rénovation des locaux dédiés à l'Espace France Services du Mont-Dore” :</p> <p>Phase 1 : 500 000 € HT</p> <p>Phase 2 : Siège social des Services de la CCMS et de l'Office de Tourisme Communautaire : 286 500 € HT</p>
Plan de financement	<p>Répartition du financement :</p> <p>Conseil Régional - CAR : 235 950 € (30%)</p> <p>Etat - DETR : 150 000 € (19%)</p> <p>Etat - DSIL : 196 625 € (25%)</p> <p>Autofinancement CCMS : 204 490 € HT (26%)</p>
Calendrier	Lancement MOE 1er trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Fréquentation relais Sancy 2019, 2020, 2021</p> <p>Satisfaction du service rendu</p>
Objectifs attendus	<p>Augmentation de la fréquentation de l'espace france service</p> <p>Augmentation des partenariats institutionnels</p>
Degré de Participation citoyenne	Information



FICHE ACTION

CRTE du Massif du Sancy

Orientation stratégique n°	3. HABITER ET TRAVAILLER DANS LE SANCY
Enjeux n°	3.6. Amélioration de l'offre de services de proximité
Action n°	3.6.3. Création d'un espace de travail partagé eu Mont-Dore
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY
Description de l'action	<p><u>Historique :</u></p> <p>.La crise sanitaire subie depuis Mars 2020, ses confinements et le télétravail induit, ont mis en avant un besoin des Français de sortir des grandes villes, tout en y conservant leur emploi. Le souhait des Élus de la Communauté de Communes du Massif du Sancy de développer des espaces de coworking pourrait aussi se concrétiser par l'aménagement de salles dédiées dans ces espaces plus grands, ce qui n'est pas possible aujourd'hui.</p> <p><u>Caractéristiques du projet :</u></p> <p>La Communauté de Communes du Massif du Sancy a pour projet la rénovation d'une partie du bâtiment de l'école du Sancy au Mont-Dore, non utilisée pour les classes, afin d'affecter à ces locaux : Le siège social de la Communauté de Communes du Massif du Sancy, les bureaux administratifs de l'Office de Tourisme communautaire, l'Espace France Service du Mont-Dore et un nouvel espace de coworking-télétravail.</p> <p>La partie du bâtiment réservée à l'espace de coworking s'étendra sur une superficie de (100 m²?).</p>

	<p>L'espace alloué sera distribué de la façon suivante : des bureaux partagés pour le télétravail, les formations à distance, ainsi que des salles de réunions modulables.</p> <p>La rénovation énergétique du bâtiment a déjà été engagée par la Commune du Mont-Dore (huisseries, isolation,...). Un projet de chaufferie bois ou de réseau de chaleur sont également en cours de réflexion pour l'intégralité du bâtiment et la construction du futur Hôpital à proximité.</p> <p>Les travaux à la charge de la Communauté de Communes du Massif du Sancy consistent donc principalement en un renforcement des sols et l'agencement de bureaux.</p>
Partenaires	<p>Financeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (Plan Avenir Montagne) (dossier en cours de construction) - Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes (Dossier en cours de Construction)
Coût prévisionnel	Coût de l'opération "Rénovation des locaux dédiés à l'Espace de coworking du Mont-Dore" : Phase 1 : ? € HT
Plan de financement	<p>Répartition du financement :</p> <p>Etat - Plan Avenir Montagne : 50 % Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes : 30 %</p>
Calendrier	MOE au 1er trimestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation Satisfaction service rendu
Objectifs attendus	Augmentation de la fréquentation des espaces de Coworking
Degré de Participation citoyenne	Information



FICHE ACTION

CRTE du Massif du Sancy

Orientation stratégique n°	3 HABITER ET TRAVAILLER DANS LE SANCY
Enjeux n°	3.6. Amélioration de l'offre de services de proximité
Action n°	3.6.4. Création d'un espace France Service à Besse
Maître d'ouvrage	COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU MASSIF DU SANCY
Description de l'action	<p><u>Historique :</u></p> <p>En 2012, le "Relais saisonniers Sancy" avait été mis en place dans le but de créer un lieu ressource à destination des employeurs, saisonniers, demandeurs d'emplois, créateurs d'entreprise,...</p> <p>Le relais a démarré son activité en Novembre 2012 et assurait un rôle d'information, d'orientation, d'accompagnement et d'animation territoriale.</p> <p>Le relais a obtenu le label "Maison des Services Au Public" par la signature d'une convention cadre le 17 décembre 2015.</p> <p>Suite au "Grand Débat National", l'Etat a souhaité répondre au délaissé des territoires ruraux par la création de 300 Espaces France Services. Au vu des services, missions et actions menées par le Relai, le Sous-préfet d'Issoire a positionné le Relais Sancy-Maison des Services au Public sur la labellisation "Espace France Services".</p> <p>Ce service de proximité pluridisciplinaire facilite le rapprochement des services publics de tous les habitants. Il accompagne les usagers dans leurs démarches en ligne, permet des permanences physiques, ou en visioconférence des partenaires (permanences juridiques, Mission Locale, CPAM, etc...), et offre aux habitants un accès multimédia pour leurs démarches et recherches administratives.</p> <p>L'ambition de ce projet est de créer un accès aux services publics pour la population équivalent sur le versant sud de la Communauté de Communes du Massif du Sancy.</p>

En octobre 2021, la candidature à la labellisation de l'Espace France Service de Besse et Saint Anastaise a été déposée. Il sera néanmoins affecté dans des locaux provisoires, ceux de l'ancienne trésorerie de Besse où une antenne de la Communauté de communes a été ouverte le 1er novembre 2021.

Bien que ces locaux permettent une mise en route de ce service, il ne peut s'agir d'une solution pérenne : le nombre de bureaux pouvant y accueillir des permanences est trop faible, et la superficie des locaux n'est pas assez importante pour un accueil de la population dans les meilleures conditions.

Caractéristiques du projet :

Jusqu'en 2015, les personnes âgées dépendantes étaient accueillies, sur la commune de Besse et Saint Anastaise, dans un EHPAD réalisé dans l'ancien foyer logement de la commune.

A proximité d'un grand parking, ce bâtiment situé en plein cœur de Besse qui offre plus de 3 000 m², a fait l'objet d'un projet de reconversion comportant deux tranches de logements locatifs finalisées ou en cours et d'une Maison des Services au Public sur environ 1 200 m².

Les locaux prévus pour cette dernière doivent être rénovés et restructurés car ils n'ont pas été modifiés depuis le départ de la maison de retraite. Élément important, ils sont déjà desservis par un ascenseur.

Cet espace de 1200 m² serait donc réparti entre :

- L'espace France Service de Besse
- L'antenne sud des services de la Communauté de Communes du Massif du Sancy

Cet espace contiendra également un tiers lieu social et solidaire (**objet d'une seconde fiche action**).

Travaux à réaliser :

Réfection et restructuration des locaux affectés (Maçonnerie, peintures, sols, menuiseries, plomberie, électricité).

Un projet de chauffe-bois spécifique à la maison des services, ou un réseau de chaleur commun avec d'autres structures est également à l'étude.

Partenaires	<p>Financeurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (via la DSIL et la DETR) (dossier en cours de construction) - Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes (Dossier en cours de Construction) - Union Européenne (envisagée) <p>Partenaires intervenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conseil Départemental - Centre des Finances Publiques - Assistantes sociales - Sécurité Sociale - Pôle Emploi - ETC...
Coût prévisionnel	<p>Coût de l'opération</p> <p>1 100 000 € HT</p>
Plan de financement	<p>Répartition du financement :</p> <p>Conseil Régional - CAR : 330 000 € (30%) Etat - DETR : 150 000 € (13,6%) Etat - DSIL : 275 000 € (25%) Autofinancement CCMS : 345 000 € HT (31,4%)</p>
Calendrier	MOE 1er semestre 2022
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Fréquentation relais Sancy 2019, 2020, 2021</p> <p>Satisfaction du service rendu</p>
Objectifs attendus	<p>Augmentation de la fréquentation de l'espace france service</p> <p>Augmentation des partenariats institutionnels</p>
Degré de Participation citoyenne	Information



FICHE ACTION

CRTE du Massif du Sancy

Orientation stratégique n°	2. Renforcer l'image du "Parc du Sancy"
Enjeu n°	2.6 Amélioration de l'offre touristique dans les communes non classées, vers un tourisme de ruralité
Action n°	2.6.1. Rénovation d'un hôtel-restaurant à Saint Pierre Colamine
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Pierre Colamine
Description de l'action	<p><u>Historique :</u></p> <p>Cet hôtel - Restaurant est le seul commerce d'hôtellerie et de restauration présent sur la commune. Il représente un atout non négligeable en termes d'attractivité et de dynamisme pour la commune de Saint Pierre Colamine.</p> <p>Cet établissement existe depuis un certain nombre d'années. Il s'agissait d'abord d'une propriété privée. Les propriétaires exploitants ayant déposé le bilan, la commune de Saint Pierre Colamine a racheté le bâtiment.</p> <p>Celui-ci est actuellement en gérance, mais a été fermé administrativement. Le bail commercial précaire court jusqu'au 15 décembre 2021 et ne sera pas renouvelé.</p> <p>Cet Hôtel-Restaurant est situé en face d'un établissement d'Hôtellerie de Plein air (camping) qui ne propose pas de restauration.</p> <p>Sa réfection, puis sa réouverture permettrait d'offrir, d'une part, une offre complémentaire en terme d'hébergement touristique, les deux établissements n'ayant pas la même cible commerciale, ainsi que la remise en route d'une offre de restauration qui n'existe plus sur le territoire de la commune, permettant de répondre à une demande de la population et des vacancier.</p> <p><u>Caractéristiques du projet :</u></p>

	<p><i>Concernant la partie Hôtel - Restaurant :</i></p> <p>Les travaux consistent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En une mise en Accessibilité du bâtiment - Une rénovation énergétique et thermique du bâtiment (isolation, utilisation de matériaux biosourcés) ainsi que du système de chauffage : installation d'une chaufferie bois bas carbone (Aujourd'hui l'ensemble du bâtiment est chauffé par des radiateurs électriques) - Un rafraîchissement global des sols et revêtements/remplacement des parties abîmées - <p>Le projet sera réalisé et livré en plusieurs phases :</p> <p>Phase 1 : Restaurant Phase 2 : Hôtel</p>
	<p><u>Financeurs :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Etat (via la DSIL, DETR, Plan Avenir Montagne Investissement) (dossier en cours de construction) - Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes (Dossier en cours de Construction) - Conseil Départemental - Union Européenne (envisagée)
Coût prévisionnel	En Cours d'estimation par l'architecte / MOE
Plan de financement	<p>Répartition du financement :</p> <p>Conseil Régional - Dernier Commerce : 30 % plafond 100 000 € (concerne Commerce + Restaurant)</p> <p>Etat - DETR : 150 000 € (ou 30 %) (totalité projet)</p> <p>Etat - DSIL : € (25%) (totalité projet)</p> <p>Etat - Avenir Montagne Investissement (partie Hotel) 30 %</p> <p>CCMS :</p> <p>Autofinancement :</p>
Calendrier	<p>Phase 1 : Restaurant - 1er trimestre 2022</p> <p>Phase 2 : Hôtel</p>

Indicateurs d'évaluation proposés	Fréquentation exercices précédents (2018,2019) Nombre emplois créés Satisfaction clients
Objectifs attendus	Hausse de Fréquentation Economie d'énergie réalisées (coût de chauffage sur les années d'activités précédentes pour l'Hôtel Restaurant)
Degré de Participation citoyenne	Information



FICHE PROJET

CRTE du Massif du Sancy

Orientation stratégique n°	3. HABITER ET TRAVAILLER DANS LE SANCY
Enjeu n°	3.9. Revitalisation du tissu commercial des centres villes
Action n°	3.9.1. Création d'un multiple rural à Saint Pierre Colamine
Maître d'ouvrage	Commune de Saint Pierre Colamine
Description de l'action	<p><u>Historique :</u></p> <p>Le bâtiment mitoyen à l'hôtel Restaurant de la commune, d'une surface de (??m²) et dont une réfection de la toiture a été effectuée récemment est également une propriété de la commune.</p> <p>Sur la commune de Saint Pierre Colamine, 250 habitants, il n'existe plus de commerce de "quotidienneté", permettant aux habitants de réaliser leurs achats quotidiens.</p> <p>L'impossibilité pour les habitants de pouvoir effectuer leurs achats de premières nécessité sans utiliser de moyens de transport revêt un enjeu majeur pour le territoire en matière d'inclusion sociale des habitants (inégalités sociales, personnes dépendantes...) mais également en termes de mobilité.</p> <p>Les élus de la Commune de Saint Pierre Colamine ont donc pour projet d'implanter, au sein de ce bâtiment aujourd'hui inutilisé, un commerce multiservice.</p> <p><u>Caractéristiques du projet :</u></p> <p>Concernant la partie Commerce Multiservice :</p> <ul style="list-style-type: none">- Structuration et aménagement du bâtiment et de ses espaces- Mise en accessibilité

	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation au premier étage d'un logement pour les futurs gérants - Rénovation énergétique et thermique du bâtiment (isolation et utilisation de matériaux bio sourcés). Le chauffage sera assuré par la chaufferie bois de l'Hôtel, commune aux deux bâtiments.
	<ul style="list-style-type: none"> - Etat (via la DSIL, DETR, Plan Avenir Montagne Investissement) (dossier en cours de construction) - Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes (Dossier en cours de Construction) - Conseil Départemental - Communauté de communes du Massif du Sancy - Union Européenne (envisagée)
Coût prévisionnel	En Cours d'estimation par l'architecte / MOE
Plan de financement	<p>Répartition du financement :</p> <p>Conseil Régional - Dernier Commerce : 30 % plafond 100 000 € (concerne Commerce + Restaurant)</p> <p>Etat - DETR : 150 000 € (ou 30 %) (totalité projet)</p> <p>Etat - DSIL : € (25%) (totalité projet)</p> <p>CCMS :</p> <p>Autofinancement :</p>
Calendrier	2022-2023
Indicateurs d'évaluation proposés	<p>Fréquentation ?</p> <p>Chiffre d'affaire</p> <p>Satisfaction habitants</p>
Objectifs attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Fréquentation par les habitants - "Viabilité économique" ? - Multiplicité des services
Degré de Participation citoyenne	Information